

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Conseils de revision

L'interpellation adressée au Sénat, au ministre de la guerre par M. Baudens, au sujet du fonctionnement et des opérations des conseils de revision — il ne s'agit nullement ici, de la Cour de Cassation, mais du recrutement de l'armée, — a présenté un vif intérêt.

Comme l'a dit avec beaucoup de raison l'honorable sénateur des Hautes-Pyrénées, si l'on doit apporter un soin spécial à l'établissement d'un rôle d'impôts, c'est assurément celui de l'impôt du sang qui doit attirer l'attention la plus scrupuleuse.

Nulle part, et c'est là une constatation qui honore notre pays, on ne trouve moins de réfractaires à l'accomplissement du devoir que les nécessités de la défense nationale, singulièrement accrues depuis la guerre de 1870-1871, imposent à tous les hommes valides envers la patrie. Les conditions dans lesquelles ces hommes sont appelés sous les drapeaux sont très nettement précisées par la loi militaire, ainsi que les garanties qu'elle leur accorde, pour le cas où leur santé ne leur permettrait pas de s'acquitter de leurs obligations. A cet égard, personne ne le conteste, les dispositions de la loi sont très prévoyantes et très sages. La question est de savoir de quelle manière elles sont exécutées.

C'est cette question qu'a posée M. Baudens et il n'a pas eu de peine à montrer combien souvent elles laissent à désirer, à cause de la rapidité même avec laquelle les opérations de revision, souvent très délicates, sont effectuées.

Ce n'est pas que les médecins militaires, qui en sont les principaux agents, n'y apportent un zèle très-conscientieux, très-méritoire. Mais les forces humaines ont des limites, et ce qu'on demande à ces médecins est vraiment tout à fait excessif.

En 1893, la durée moyenne des séances a été de 2 heures 20 minutes, et le nombre des conscrits examinés de 107, cela fait une moyenne de 1 minute 3 secondes par homme ;

En 1894, la durée moyenne a été de 1 minute 3 secondes par homme ;

En 1895, 1 minute 2 secondes par homme ;

En 1896, 1 minute 1 seconde par homme.

Si on considère que la moitié de la séance est employée à des interrogatoires, il reste à peine 30 secondes pour examiner chaque homme.

Quels sont les résultats de cette pratique ?

En 1893, les impropres au service, les ajournés, les auxiliaires mis à part, il restait 248.000 hommes déclarés bons pour le service. Ils sont allés à la caserne, où on les a examinés à nouveau ; 3,000 ont été renvoyés dans leurs foyers.

On dira peut-être que le dommage causé à ces 3.000 jeunes gens, n'a pas été bien grand. On oublie que la plupart d'entre eux, sont des employés, des domestiques, et qu'il leur faudra beaucoup de temps pour retrouver une place.

Sur les 245.000 hommes restants, 12.000

ont été réformés dans l'année, pour des maladies soi-disant contractées au service. Il est évident qu'ils ont apporté au régiment le germe de ces maladies.

Cela fait donc un total de 5.000 erreurs ; le mot d'erreur ne peut pas être déclaré impropre, si l'on considère que chaque conscrit a été examiné pendant 30 secondes.

Souvent le résultat de ces erreurs est grave. Ce qui le prouve, c'est que la proportion de la mortalité est relativement forte dans la première année de service.

Ce n'est certes pas trop exiger que de demander qu'on procède désormais avec moins de précipitation. S'il y a beaucoup de conscrits à examiner, pourquoi le Conseil de revision, au lieu d'une seule séance, n'en tient-il pas deux pour leur faire passer la visite, une le matin et une le soir ?

En second lieu, pourquoi, lorsqu'un conscrit semble avoir besoin ou sollicite d'être soumis à un examen un peu approfondi, comme celui qu'exigent les maladies internes, ne le renverrait-on pas au chef-lieu du département pour y être examiné par deux médecins ? Cet examen offrirait de tout autres garanties que celui qui est fait d'une façon forcément superficielle au milieu du brouhaha du conseil de revision.

Tout démontre, — et le ministre de la guerre, M. de Freycinet, tout en faisant certaines réserves, a dû reconnaître le bien fondé de ces observations, — qu'il est très urgent d'opérer au plus tôt cette réforme si désirable.

Loin d'affaiblir ainsi l'armée, on lui rendra un précieux service en diminuant le nombre des jeunes gens qui, trop souvent pour y mourir, encombrent les hopitaux et qui, notamment dans les cas de tuberculose, sont un danger pour leurs camarades.

C. R.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 9 février 1899

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet de loi ayant pour objet d'approuver la convention passée entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne pour la concession à cette Compagnie de plusieurs petites lignes de chemins de fer.

On reprend ensuite la discussion du budget du commerce.

Une longue discussion, sans intérêt pour notre région, s'engage à propos du relèvement de la marine marchande.

Le ministre du commerce déclare qu'il espère pouvoir, sous peu, apporter au Parlement des lois successives pour assurer ce relèvement.

Les derniers chapitres du budget sont adoptés.

Séance demain.

Séance du 10 février 1899

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi du gouvernement portant modification de l'article 445 du Code d'instruction criminelle. L'urgence est déclarée, sur la demande du ministre, d'accord avec la commission, et M. Renault-Morlière, rapporteur, prend le premier la parole pour combattre le projet.

Nous nous trouvons, dit M. Renault-Morlière, en présence d'une loi de circonstance, et les lois de ce genre, toujours mauvaises, sont d'autant plus odieuses quand elles s'appliquent à la compétence et à la composition des tribunaux.

Cette loi constitue une violation du principe

sacré de la séparation des pouvoirs. Au point de vue pratique, à quoi servira-t-elle ? Croit-on, puisque le gouvernement a cru en la présentant donner satisfaction à l'opinion publique, que la Cour de cassation toutes chambres réunies sera moins à l'abri des attaques et des soupçons que ne l'a été la chambre criminelle, et que son arrêt sera plus respecté ? (vifs applaudissements)

M. Rose déclare se rallier au projet du gouvernement.

M. Lebrét, garde des sceaux, invoque l'intérêt supérieur de la France, d'accord dans cette conjoncture avec celui de la justice, et s'appuie sur l'avis exprimé par le plus haut magistrat de la Cour suprême et des deux plus anciens collègues de la Cour de cassation.

M. Millerand, qui remplace M. Lebrét à la tribune combat à son tour le projet du gouvernement.

M. Dupuy explique la contradiction que l'on prétend relever entre l'attitude passée et l'attitude présente du ministre. Celui-ci a trouvé à son avènement l'affaire entre les mains de la justice ; il a fait tous ses efforts pour l'y maintenir. Il n'aurait pas modifié son attitude si les événements n'avaient pas changé.

Le souci qui guide le gouvernement, c'est que l'arrêt, quel qu'il soit, ait une force invincible. Il faut un arrêt qui en finisse absolument, qui ne soulève contre lui que deux sortes de colères et de passions : celles des fous et celles des révoltés.

La loi n'est ni une loi de circonstance, puisqu'elle survivra aux conjonctures actuelles ; ni une loi dictatoriale, puisqu'elle est soumise au Parlement ; ni une loi d'exception, puisqu'elle ait été dictée par des circonstances exceptionnelles.

Après le discours du président du conseil, l'article unique du projet de loi est adopté par 332 voix contre 216.

## Sénat

Séance du 9 février 1899

Le Sénat valide M. Maquennehen, élu dans la Somme ; il adopte divers projets locaux et prend en considération la proposition de loi de M. Siegfried concernant le gouvernement et l'administration des colonies.

Le Sénat reprend ensuite la première délibération sur le projet de loi relatif à la nouvelle évaluation des propriétés non bâties.

Après une discussion générale assez confuse a suite est renvoyée à demain.

Séance du 10 février 1899

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les nouvelles évaluations des propriétés non bâties.

A propos de l'article 1<sup>er</sup>, M. Peytral, ministre des finances, combat le contre-projet de M. Baudens, tendant à réduire de 5 millions l'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

Le ministre discute les arguments donnés hier par M. Baudens.

Après quelques mots de M. Baudens, l'article premier du contre-projet n'est pas adopté.

M. Bonnefille présente à son tour quelques observations sur son système d'évaluation de la propriété.

M. Monestier, rapporteur, combat le système d'évaluation individuelle de chaque parcelle préconisé par Bonnefille.

L'amendement de M. Bonnefille est repoussé. Séance lundi.

## L'affaire Dreyfus

La Revision

Elle est puérile, cette enquête, remplie de bavardages, de papotages et de commérages. Les plus gros griefs sont : 1° que M. le conseiller Dumas, aurait serré la main de M. Clémenceau lors du procès Zola, qu'il aurait changé de place pour poser une question à M. Cugnet ; 2° que M. Athalin aurait protesté par geste ; 3° que je ne sais plus quel conseiller aurait haussé les épaules, car je ne parle pas des grogs et des rencontres dans les water-closets, qui ont fort distrait la galerie.

Et, c'est pour de pareilles misères qu'on songe à vicier tous les principes de notre droit moderne, qu'on cherche à jeter le discrédit sur une instruction, qu'on laisse suspecter l'honorabilité de magistrats.

Et c'est le garde des sceaux, gardien des principes, c'est le premier président, gardien de l'honneur des magistrats, qui subissent une pareille pression et qui s'engagent dans la plus enfantine et la plus naïve des enquêtes, et qui lui donnent une sanction aussi redoutable. Il a pu naître quelques incidents sans portée dont le simple mépris aurait dû faire justice.

Et M. le président Lœw n'a pas tout à fait tort quand il dit : « Il est impossible qu'il ne se produise pas des incidents que l'esprit de parti peut exploiter, mais s'y arrêter, en faire des griefs et des motifs de délation c'est rendre l'œuvre du magistrat surhumaine. »

Tous les magistrats incriminés déclarent qu'ils n'ont jamais laissé percer ni une opinion, ni un parti pris. M. Lœw ajoute même : « Je n'ai voulu que la lumière et je n'ai récolté que la diffamation. »

Et, en effet, quand on lit toutes les dépositions, on n'y trouve peut-être pas la diffamation, mais le désir de jeter quelque discrédit sur l'autorité de l'arrêt, par des procès de tendance à quelques conseillers.

Et c'est probablement ce qui a déterminé la majorité de la Chambre à voter à contre-cœur le projet du gouvernement.

Il suffira donc, désormais, qu'on prête à des juges des opinions qu'ils n'ont pas pour déterminer un garde des sceaux à modifier le cours de la justice.

(Le Petit Bleu)

## Protestation de l'Association Gambettiste

Le comité-directeur de l'Association gambettiste fait la communication suivante :

« Convaincu qu'on ne saurait dessaisir un tribunal sans violer le principe fondamental de la séparation des pouvoirs et discréditer les institutions républicaines,

» Le comité-directeur de l'Association gambettiste proteste contre toute mesure qui porterait atteinte au libre cours de la justice, perpétuerait l'agitation sous prétexte d'y mettre un terme, donnerait une violation de la loi comme conclusion à des outrages qui, pas plus que ceux dirigés contre l'armée, n'auraient dû rester impunis, et ne servirait que les intérêts et les plans d'une faction contre laquelle le parti républicain tout entier doit s'unir. »

Le comité directeur a pour président M. Jules Cazot et pour vice-présidents MM. Waldeck-Rousseau, Dusolier et Poirrier (Seine).

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Fermes principes

Depuis quelques années, il se produit, en ce pays, une déformation de l'idée républicaine dont les conséquences pourraient être graves si l'on ne s'avisait pas au plus tôt d'y couper court.

La fermeté sur les principes qui sont la base du régime républicain, s'est singulièrement relâchée.

Indifférence et lassitude, suggestion habile d'adversaires acharnés à reconquérir un pouvoir qu'ils ont perdu, ceci plus encore que cela, telles sont les causes qui expliquent ce fléchissement.

Une idée surtout prédomine, militante et tenace, dans ce mouvement de recul. C'est

qu'il n'est pas indispensable, pour que la République existe, de la rendre inséparable de certaines institutions. Or, les institutions ainsi visées sont celles qui sont particulièrement chères à tous les amis de la liberté et qui constituent à leurs yeux la véritable pierre de touche du républicanisme.

Contre elles, avec une persistance qui ne se rebute jamais, on poursuit maintenant une campagne redoutable par la forme insinuante qu'elle prend. Son action ne s'est point encore trop fait sentir parmi les masses populaires proprement dites; mais elle a déjà rencontré des adeptes dans les classes moyennes.

Elle a produit ce type de républicain (?) hybride qui, au chef-lieu ou à la sous-préfecture, passe pour le plus ferme soutien de la République, tandis qu'en sa commune il pactise avec les réactionnaires les plus avérés. Plein de prévenances pour les élus républicains du canton ou de la circonscription, il capte aisément leurs bonnes grâces, ce qui ne l'empêche point de faire élever ses enfants dans les établissements congréganistes.

Il pousse même parfois l'éclectisme jusqu'à faire partie de la Société de patronage de l'école laïque où les siens ne fréquentent pas. Quel est l'instituteur qui n'a pas eu l'occasion d'observer au moins un spécimen de cette nature ?

Si donc à cette campagne dissolvante on n'oppose aucune résistance énergique, si l'on se borne à rester sur les positions péniblement occupées, sans reprendre une vigoureuse offensive ou tout au moins sans se défendre, avant longtemps, les conquêtes de la liberté n'existeront plus. Sans doute, nous ne verrons pas disparaître du fronton des édifices publics la devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, — qu'importe l'étiquette si la chose est changée ? — mais ce seront là de vains mots. Et notre école, l'école laïque, qui enseigne comment il faut la pratiquer cette devise, disparaîtra, car sur elle d'abord, se porteront tous les efforts de nos adversaires.

Il faut que l'instituteur, sentinelle avancée de la raison humaine, pousse le cri d'alarme. Il faut que, résolument, il donne le bon exemple dans le bon combat, non point en se jetant dans les mêlées politiques, mais en se tenant avec une inflexible rigueur aux principes de l'esprit républicain.

Il n'a pas à plaider les circonstances atténuantes, parce qu'il obéit non seulement en serviteur fidèle mais passionné, aux lois de son pays. L'école est laïque. Jamais de concessions sur ce terrain !

Et qui donc, partisans timorés ou adversaires, oserait en demander ?

Durant vingt ans, partout, au sein du plus humble conseil municipal de France comme à la tribune des parlements, dans la presse comme devant les électeurs, au hameau comme à la grande ville, quiconque s'est dit républicain a proclamé la nécessité de l'école neutre.

Et, pendant ce temps aussi, toutes les doctrines éducatives officielles ont été inspirées de cette idée. Des milliers de maîtres ont été formés qui s'en sont imprégnés pour ainsi dire, qui n'ont pas eu, depuis qu'ils ont l'âge de raison, d'autre Credo que celui-là.

Peut-on exiger d'eux aujourd'hui qu'ils renient quelqu'une de leurs traditions, de leurs convictions les plus chères ? Ils ne pourraient s'y résoudre.

Ce n'est pas d'ailleurs quand la citadelle est menacée que le soldat doit désarmer.

BAZENANT.

(Bulletin mensuel de l'Association amicale des instituteurs de la Gironde).

## INFORMATIONS

### Madagascar à l'Exposition

Les préparatifs pour l'Exposition de 1900 sont activement poussés sous la direction de l'ingénieur Jully, désigné par le gouverneur général, avec le concours de tous les administrateurs et commandants de cercles.

La centralisation des produits agricoles, des mines, des forêts, des collections géographiques est très avancée à Tananarive, à Tamatave et à Majunga.

### Le Congo Français

Le banquet du Comité du Congo français a eu lieu, mercredi à l'Hôtel continental, sous la présidence de M. Guillain, ministre des colonies. Le commandant Meaux Saint-

Marc représentait le président de la République.

Signalons, dans l'assistance, MM. Etienne Chautemps, le Myre de Villers, députés; Hanotaux, Lebon, anciens ministres; de Lamothe, commissaire général du Congo; Liotard, gouverneur de l'Oubanghi, etc.

Plusieurs discours ont été prononcés. M. Etienne a pris le premier la parole et fait l'historique de la conquête du Congo français et des avantages qui en sont résultés. M. Guillain s'est félicité de l'expansion coloniale et a fait l'éloge de M. de Brazza.

### La Mission Marchand

Le gouvernement vient d'être informé que la mission Marchand, remontant le Sabot, a atteint Itiop, à la date du 11 janvier, et qu'elle y a laissé sa flotille se dirigeant par voie de terre vers Aduis Abbaba. Elle doit avoir été rejointe actuellement par M. Favière, envoyé à sa rencontre par notre représentant en Ethiopie, pour lui porter des vêtements et des vivres.

Le commandant Marchand et ses compagnons sont en bonne santé.

### Le plastron-cuirasse

On vient de faire au stand d'Asnières, des expériences de tir sur un nouveau parabolisme dit « plastron-cuirasse » épais de 4 centimètres, dont une plaque métallique de 6 à 7 millimètres mesurant 30 centimètres sur 23. Cet appareil, qui pèse environ 3 kilogrammes, couvre complètement le thorax; il a parfaitement résisté aux effets perforants des balles du nouveau fusil Mauser, calibre 6 millimètres, bien que les essais aient porté sur des distances de 70 à 40 mètres.

La supériorité du plastron-cuirasse nouveau, consiste dans la fabrication spéciale de la plaque métallique, faite d'une matière très dense et martelée d'une certaine façon. La matelassure, en vertu d'un dispositif particulier, retient la balle et évite les ricochets toujours dangereux pour les voisins.

À la commission compétente de décider si le plastron portatif est acceptable — vu son poids — pour le soldat déjà si chargé. A elle de dire aussi si le métal nouveau ne pourrait pas être employé dans les blindages de l'artillerie.

### Aux Philippines

Le général Otis télégraphie à la date du 8 courant qu'Aginaldo a télégraphié pour demander la cessation de toutes hostilités et d'avoir une conférence avec lui. Le général a refusé de répondre.

Il dit que la situation s'améliore rapidement. Les Américains se livrent à des reconnaissances tout autour de la ville, dispersant les rebelles qu'ils rencontrent. Dans un de ces engagements, un lieutenant a été tué et six hommes blessés.

### A Cuba

Le *Morning Post* reçoit de New-York la dépêche suivante :

« Le cabinet cubain juge que la somme de trois millions de dollars promise à l'armée cubaine est insuffisante et désire que cette somme soit portée à sept millions de dollars au moyen d'un emprunt. Le gouvernement étudiera cette question. »

### Petites nouvelles

Dès le 1<sup>er</sup> mars prochain, sera organisé, entre la France, l'Algérie et la Corse, l'échange des colis postaux de 5 à 10 kilogrammes.

— L'épidémie de peste qui avait éclaté à Tamatave est en voie complète de disparition. C'est ainsi que durant une semaine entière, soit du 26 janvier au 1<sup>er</sup> février, il n'y a eu qu'un seul décès; dans le même laps de temps, aucun cas nouveau ne s'est produit.

— Sur la route de Saint-Petersbourg à Poulxovo, vient de se disputer une course de 25 verstes... dans la neige. Malgré de grandes difficultés et de nombreuses chutes, la plupart des concurrents ont effectué le parcours en entier.

## CHRONIQUE LOCALE

### Vote de nos députés

Séance du 10 février

Dans le scrutin sur le vote de l'article unique du projet du gouvernement, adopté, hier, par 324 voix contre 207, MM. Rey et Lachèze ont voté *pour*, M. Vival était absent.

## CAHORS

### Acide carbonique liquéfié

Plusieurs journaux ont déjà parlé de la création d'une société ayant pour but l'utilisation de la force hydraulique du moulin Bergon, pour la fabrication des gaz liquéfiés et, plus particulièrement, pour la liquéfaction de l'acide carbonique.

Mercredi prochain, 15 février, à huit heures 1/2 du soir, M. Delbreil, ancien vétérinaire en chef de l'armée, propriétaire au château de Caix (Lot), fera, dans l'une des salles de l'Hôtel de ville, à Cahors, une conférence sur les multiples applications industrielles de l'acide carbonique et sur les conditions d'établissement de la société en formation.

Toutes les personnes que l'avenir industriel du pays intéresse et qui désirent avoir des indications précises sur l'emploi utile de leurs capitaux, se feront un devoir d'assister à la conférence de M. Delbreil.

### Bourse aux vins

Les propriétaires qui n'auraient pas encore vendu leurs produits, sont prévenus que la Bourse aux vins sera ouverte tous les samedis de 2 à 5 heures du soir, pour le dépôt des échantillons.

Nous rappelons que le prochain marché-foire aux vins aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars 1899.

### La Commission.

### Tribunal correctionnel

À l'audience correctionnelle de jeudi dernier, 9 février courant, une seule affaire a été appelée, à la requête de la dame Emilie Fougère, épouse Rumeau, propriétaire du restaurant des Pyrénées, rue de la Banque, contre le sieur Henri Redon, garçon dans le débit de M. Singou.

M. Redon a été relaxé et M<sup>me</sup> Rumeau déboutée de sa demande.

### Théâtre

Samedi 11 février

La troupe du théâtre municipal de Montauban donnera ce soir, sur notre scène

## LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

opéra comique en 3 actes, par MM. Ferrières et Prével, musique de Varney.

Le spectacle commencera par

### APRÈS LE BAL

comédie en 1 acte, de MM. Siraudin et Delacour.

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 FÉVRIER 1899

De 2 h. à 3 h. (*Allées Fénélon.*)

Le Roi des Mers (Allegro)	Gurtner
L'Arlésienne (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> suites)	Bizet
Gwendoline (Prélude)	Chabrier
Polka des Baisers	Musard

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 11 février 1899

### Décès

Delville, Joseph-Désiré, militaire en retraite, 78 ans, rue du Portail-Alban, 11.  
Lugol, Marie, Vve Cayla, 53 ans, domestique, rue du Portail-des-Agustins.  
Caunezil, Pauline, Vve Marmiesse, 56 ans, sans profession, rue Feydel, 17.

## Arrondissement de Cahors

### MAUROUX. — On nous écrit :

Le 5 février dernier a eu lieu à la mairie de Mauroux, sous la présidence du maire assisté de deux conseillers, une adjudication qui paraît être sans valeur.

Si l'on en croit la rumeur publique, des affiches n'auraient pas annoncé cette adjudication et le cahier des charges n'aurait pas été approuvé par la préfecture. Les administrateurs de la commune se seraient contentés de rédiger le cahier des charges sur papier libre et de dresser un procès-verbal d'adjudication comme un propriétaire ferait une simple quittance de loyer. On aurait bien dû au moins employer un timbre de 10 centimes !...

Il est vrai que M<sup>ssieu</sup> le maire ne s'inquiète pas des formalités. Ce grand personnage se place au-dessus de la loi.

Son passé devrait cependant le rendre plus prudent !... Nous espérons que M. le Préfet exigera quelques explications.

— Foire. — La foire n'a pas été belle. Les forts attelages sont toujours à des prix peu élevés.

Les moyens attelages sont aux cours des dernières foires.

Les porcs gras se vendent environ 60 fr. les 50 kil.

Les jeunes porcs sont en hausse.

Les moutons gras, de 65 à 70 cent. le kil.

Les autres moutons ou brebis, de 12 à 25 fr. l'un.

Les canards, de 3 à 4 fr. la paire.

Les poules, de 3,50 à 5 fr. la paire.

Les lapins, de 1,50 à 2,50 la paire.

Les œufs, 60 cent. la douzaine.

**FLAUGNAC.** — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 11 janvier dernier, les électeurs de la commune de Flaugnac, sont convoqués pour le dimanche 12 février courant à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Austruy.

**LASCABANES.** — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 23 janvier dernier, les électeurs de la commune de Lascabanes (section d'Escayrac) sont convoqués pour le dimanche 12 février courant à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Raynal, adjoint au maire, décédé.

**SAINT-MARTIN-LABOUVAL.** — Les fonctions de maire et d'adjoint étant incompatibles avec celles de débitant de tabac, M. Andissac Paulin, vient de donner sa démission. — On nous assure que d'après une réunion des sept conseillers de même nuance réunis dimanche dernier, M. Thalamas — une célébrité — le remplacera.

**SÉRIGNAC.** — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 10 février courant, M. Gary Pierre a été nommé facteur-receveur à Sérignac (création d'emploi).

## Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — *Acte de probité.* — M. Marchand, chef de cabinet de M. le préfet du Lot, se rendant de Cahors à Figeac, a trouvé dans le train un porte-monnaie contenant une certaine somme.

M. Marchand, en arrivant en gare à Figeac, a remis ce porte-monnaie au chef de gare qui le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

## Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — *Bal de charité.* — Ainsi que nous le prévoyions dans notre dernier numéro, la Commission a changé la date du bal, faisant ainsi droit à nos désirs. C'est dimanche prochain, 12 février qu'il aura lieu, dans la salle de la mairie, brillamment décorée à cet effet.

Tout le monde aura à cœur de s'y donner rendez-vous.

Voici le pressant appel adressé aux gracieuses gourdonnaises et aux gourdonnais :

### Pour les pauvres !

Le Carnaval !  
Arlequins polychromes, Pierrots enfarinés, Polichinelles bi-bossus, Mousquetaires empanachés, blondes Cendrillons et brunes Colombines ! Vous défiliez jadis en un magnifique cortège que menait la Folie agitant ses grelots.

Mais où sont les neiges d'antan !  
En cette époque d'outrancière bourgeoisie, où le « Times is money » écrase les esprits et les cœurs de son hideux prosaïsme, où Rabelais serait traité de fou s'il revenait dire que le Rire est le propre de l'homme, Pierrot et Colombine n'ont plus le temps de s'amuser : l'un court après les écus, l'autre après un mari.

Et Carnaval s'étirole de plus en plus, obligé pour réchauffer sa vieillesse, d'aller demander à l'Italie un peu de son soleil.  
Et nous, qui estimons que la qualité du Français était son insouciance enjouée, nous déplorons le déclin du bonhomme, non pour la procession disparue des burlesques déguisements, mais parce qu'il semble emporter avec lui la suprême expression du caractère de notre race.

Et c'est pourquoi nous sommes heureux quand nous trouvons encore quelquefois — qu'on nous pardonne le pessimisme de ce dernier mot — des jeunes hommes qui pensent, avec nous, que la jeunesse doit avoir deux inséparables vertus : la Charité d'abord, et ensuite la Gaieté, qui n'est autre chose d'ailleurs que la charité de l'esprit.  
Aussi nous vous prions mesdames ; nous vous demandons Messieurs, d'encourager l'effort tenté par quelques-uns de nos amis qui ont bien voulu organiser à Gourdon un Bal de Charité.

Certes l'hiver n'a pas été très rude, mais qu'importe ! La misère ne chôme jamais et les infortunes à secourir sont toujours nombreuses.

Dernièrement, nous exprimions le vœu que les deux sociétés chorale et musicale de notre ville

s'unissent, en un concert, dans une même pensée de bienfaisance. Nous répondons de l'excellent accueil que les organisateurs trouveraient auprès de nos concitoyens.

Le concert n'a pu avoir lieu, mais l'idée a, sous une autre forme, porté ses fruits, et nous félicitons sincèrement le Comité du bal de sa généreuse résolution.

Mais c'est à vous surtout qu'il appartient d'assurer le succès de cette œuvre. Il faut payer tout à la fois de sa personne et de sa bourse.

Il faut, Messieurs, que les pièces d'argent tombent dans l'escarcelle que l'on vous tend.

Il faut Mesdames, que vous fassiez à cette Fête l'aumône du double éclat de vos regards et de vos sourires.

C'est pour les pauvres !

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs, cours ordinaires.

Porcs gras, de 55 à 60 fr. les 50 kil.

Jeunes porcs, en hausse de 10 fr. pièce.

Blé, de 18 à 19 fr. l'hectolitre.

Maïs, de 14 à 14.50 id.

Pommés de terre, de 6 à 7 fr. id.

Haricots, 5 fr. le 1/5.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de réaction de ces jours derniers n'a pas été de longue durée, aujourd'hui on reprend vigoureusement

Le 3 0/0 a passé de 102,80 à 102,90; le 3 1/2 0/0 clôture à 104,05 et l'amortissable à 101,25.

La Banque de France est à 3,820.

Le Crédit Foncier cote 760 dernier cours;

le Crédit Lyonnais finit à 900, le Comptoir d'Escompte à 600 et la Société Générale à 574.

La Banque spéciale des valeurs industrielles s'avance à 258.

La Mode Nationale fait 135. Cette Société a mis en distribution le 10 février un premier à compte trimestriel de 1,75.

Le Suez, en hausse de 35 fr., ferme à 3,630.

Parmi nos Chemins, le Lyon cote 1,923 et le Nord 2,130.

Tous les fonds étrangers sont en hausse :

l'Italien à 94,45, l'Extérieure à 54,10, le Turc D à 23,92, le Portugais à 27,15, le Russe 3 0/0 1891 à 95 et le 4 0/0 consolidé à 102,15.

Le coupon semestriel de 10 fr. du chemin de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse sera mis en paiement le 5 mars contre remise du numéro 4.

Les actions du chemin de fer d'intérêt local d'Andelat à Levier sont demandées avec une prime de 25 fr. sur le cours d'émission.

En Banque l'action Novo-Pavlovka se traite à 100 fr. en vive reprise.

L'Assurance sur la Vie

N'est-ce pas faire un excellent emploi de ses économies que de parer à la fois aux conséquences de son décès prématuré et à celle de sa longévité.

L'assurance mixte permet d'atteindre ces deux résultats si opposés en apparence. Elle garantit le paiement d'un capital soit à l'assuré lui-même s'il est vivant au terme du contrat, soit à ses ayants droits immédiatement après son décès, si ce décès a lieu avant cette date.

La Nationale. Compagnie d'assurances sur la vie, Paris, 18, rue du 4 Septembre, agents généraux dans toute la France. Renseignements gratuits et confidentiels.

LES CRISES ET LEURS CAUSES

DANS toutes les affaires importantes de la vie il est bon de se hâter lentement. Le pouvoir mystérieux que nous appelons Nature marque sa large conduite des choses par la douceur, la fermeté, la délibération. Aucune puissance humaine ne peut forcer le soleil à se lever une heure plus tôt, ni hâter la fin d'une « éphémère » dont la carrière couvre au plus une heure ou deux. Certes des hommes périssent subitement par accident, mais jamais en réalité, par maladie. Les attaques même qui sont rapidement fatales, telles que l'apoplexie ou l'arrêt des battements du cœur, sont toujours loquacement préparés. Une éruption volcanique peut acquiescer en quelques jours une irrésistible violence, mais la montagne s'est peut-être pendant un siècle préparée à une démonstration aussi terrible. Je le répète, il en est de même de ces forces anormales que nous groupons sous le terme générique de maladie. Personne ne tombe subitement de la santé dans un état de douleurs et de souffrances chroniques. Il y a dans notre merveilleux corps humain une sorte d'instinct qui le conduit à pressentir la maladie et à y résister. Et si nous étions assez observateurs, assez intelligents pour noter les premiers signes de cet antagonisme, pour aider le système non pensant dans la lutte préliminaire, nous éviterions ces terribles épreuves qui font de l'histoire de la race humaine une histoire tragique et douloureuse. Notre vie serait plus longue et plus heureuse, et notre mort ressemblerait à la fin du jour, alors qu'il se fond graduellement dans la nuit fraîche, claire et parsemée d'étoiles. Une dame, dont le nom va vous être indiqué, raconte une histoire qui confirme ce que nous venons de dire. Lisons-la et tirons des faits qu'elle expose un enseignement pratique :

« La mère de famille qui vous adresse ces quelques lignes vous est bien reconnaissante, car, grâce à vous, elle peut de nouveau s'occuper de son ménage, chose qu'elle ne pouvait faire depuis bien longtemps. En effet, pendant quatre ans, j'ai été en proie à une très grave affection de l'estomac et même, à l'heure qu'il est je ne pourrais dire comment cela arriva. Je vomissais tout ce que je prenais, même les aliments les plus légers. J'étais très affaibli par la fièvre, et les insomnies, et je ne pouvais plus me tenir debout car les jambes me manquaient, tellement j'avais peu de forces. Il va sans dire que tout travail m'était devenu impossible. J'étais au désespoir de me voir si bas, car chaque jour mes forces diminuaient de plus en plus et rien ne réussissait à me soulager. Un jour on me remit un petit livre en me conseillant de lire très attentivement. Ce que je fis. Il était question d'un remède extraordinaire — la Tisane américaine des Shakers, qui opérait chaque jour de nombreuses guérisons dans des cas très graves et quelquefois réputés incurables. Le petit livre contenait du reste plusieurs lettres de personnes guéries, ce qui finit par me convaincre. Je fis acheter un flacon de ce remède chez un pharmacien de notre ville. Quelques jours après je ressentais une amélioration, bien légère, il est vrai, mais sensible. L'espoir me revint et ne fut pas déçu. Un mois après je mangeais et digérais sans plus éprouver le moindre malaise. Je dormais bien et je n'avais plus de vomissements, ni de faiblesse. Peu après je pus reprendre mes anciennes occupations journalières. Depuis cette époque je vais bien. Vous pouvez publier cette lettre écrite en toute sincérité. (Signé) Mme Gaignard, 63, rue de Rouen, à Mortagne, (Orne) le 11 juin 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Meleux, adjoint de Mortagne.

Notre correspondant déclare ne pas savoir comment cela arriva. Cependant il n'est pas douteux que son mal commença bien avant qu'elle en notât les premiers symptômes. Il est probable qu'elle ne fit aucune attention aux signes précurseurs, ne comprenant pas ce qu'ils signifiaient. Si elle avait su qu'elle était menacée de dyspepsie ou indigestion chronique, et si elle avait employé la Tisane américaine des Shakers, cet article

n'aurait jamais été écrit. Veuillez donc de près à votre santé.

Le petit livre dont parle Mme Gaignard sera envoyé franco à quiconque en fera la demande à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00. Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien à Lille, Nord (France).

MARCHES

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	108	100	60 à 75
Vaches.	22	20	40 à 65
Moutons.	830	495	75 à 90
Porcs.	2245	2036	55 à 64

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1830	1740	0.52 à 0.96
Vaches.	580	569	0.51 à 0.95
Taureaux.	231	221	0.41 à 0.71
Veaux.	1417	1167	0.85 à 1.32
Moutons.	17097	16197	0.70 à 1.24
Porcs.	5604	5604	0.90 à 1.20

Bœufs. — Vente difficile.  
Vaches. — Vente difficile.  
Taureaux. — Vente difficile.  
Veaux. — Vente difficile.  
Moutons. — Vente difficile.  
Porcs. — Vente difficile.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 6 (11 février 1899).

1° Le voyage d'un Anglais aux régions interdites (Le pays sacré des Lamas), par M. A.-H. Savage-Landor.

2° A travers le monde : En Abyssinie. — Mission du comte Léontieff, par Henri Leymarie.

3° La France à l'Étranger : Cables télégraphiques en Indo-Chine.

4° La lutte économique : Le commerce entre la France et la Hollande.

5° Excursions : L'abbaye de Fontevault, par Jean Fugairon.

6° Parmi les races humaines : Les indigènes de l'Alaska.

7° Civilisations et religions : La consommation de l'alcool en France.

8° Livres et Cartes.

9° Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs-collectionneurs : La récolte des Arachnides, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1899

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (11, 12, 13, et 14 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (15 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 15 février.

Les nouvelles Voitures à couloir sur le chemin de fer d'Orléans

Les personnes qui ont voyagé entre Paris et Bordeaux dans les rapides du chemin de fer d'Orléans, connaissent les confortables voitures à couloir qui entrent dans la composition de ces trains.

En vue d'étendre les avantages offerts au public par ce genre de voiture, la Compagnie d'Orléans vient d'en faire de nouvelles applications sur ses autres grandes lignes.

Les trains express auxquels cette mesure vient d'être appliquée sont au nombre de 10, savoir :

- 2 express sur la ligne de Paris à Nantes ;
- 2 — — de Paris à Quimper ;
- 2 — — de Paris à Limoges ;
- 2 — — de Paris à Toulouse ;
- 2 — — de Paris à Tours ;

indépendamment des 2 rapides de la ligne de Paris à Bordeaux, déjà pourvus depuis plusieurs années.

Le couloir de chaque voiture, non seulement permet de circuler d'un compartiment à l'autre, mais encore donne accès à un cabinet de toilette avec water-closet.

Ajoutons que la plupart de ces voitures sont déjà pourvues de l'éclairage électrique, dans les compartiments, couloirs et cabinets.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

EMISSION DE 500.000 OBLIGATIONS COMMUNALES

de 500 fr. avec LOTS

rapportant 13 fr. d'intérêt par an.

PRIX D'ÉMISSION : 485 fr.

Payables : 20 fr. en souscrivant. — 30 fr. à la répartition et le surplus, en 8 versements.

Pendant toute la durée de l'emprunt, chaque tirage comportera 175.000 fr. de lots comprenant alternativement

1 lot de 150.000 fr.

et 1 lot de 100.000 fr.

Durant les 20 premières années, ces tirages seront

au NOMBRE de 6

pour 1.050.000 fr. de lots par an.

Pour le surplus, voir le prospectus ou l'affiche.

Souscription publique le 21 Février 1899

à PARIS : au CRÉDIT FONCIER de FRANCE

et dans les principales Sociétés de Crédit

DANS LES (Chez MM les TRÉSORÍERS-PAYEURS GÉNÉRAUX ;

DEPARTÉMENTS : Ch. MM. les RECEVEURS PARTICULIERS des FINANCES

OU DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XVI

RUBRIQUES SCÉLÉRATES

Et du partage aussi, bichette. Pas vrai, maman ? Allons, voyons, dites oui, tout simplement. Une bonne parole ne coûte rien que diable !

La veuve fit un signe évasif, puis se levant brusquement.

— Il est tard. Le serin va tomber. Rentrons la vaisselle.

On regagna la maison en emportant la desserte. Marianne, François et Sébastien marchaient devant. La grande fille dit à voix basse :

— La satanée sorcière n'a rien voulu promettre. Espionnons-la, sans en avoir l'air. Quant une fois nous saurons où est le trésor.

— Part à trois, firent les deux cadets.

— Part à trois, fit l'androgine avec résolu-

tion. Aussi bien, notre frère Joseph est trop gourmand. On verra à lui servir un joli petit plat de mort subite...

Et chacun d'eux redisait *in petto* :

— Part à moi seul, quand je me serai débar-

arrassé des autres.

De son côté l'aîné des Arnould ruminait en bourrant une nouvelle pipe.

— L'essentiel est de savoir où est enfoui le magot...

Il battit le briquet, l'amadou s'enflamma :

— Dire, continua Joseph en le secouant pour l'allumer davantage, dire qu'il suffirait de l'é-

tincelle qui vient de jaillir de cette pierre pour griller la baraque et tout le bataclan. — même les chrétiens qui seraient dedans avec.

Il s'arrêta pour tirer une ou deux lampées de fumée. Ensuite il ajouta en se grattant l'oreille :

— Cette nuit-là, par exemple, faudrait être dehors...

Agnès Cha-sard, qui venait la dernière, se parlait à elle-même en phrases entrecoupées :

— Je les userai tous... Jamais, non, jamais on ne saura... On m'arrachera plutôt le cœur de la poitrine...

Elle se tut. Quelque chose comme un sourire ressemblant à un dard de vipère freillait au coin de ses lèvres décolorées. Elle pensa :

— Sucrer la tisane de Benjamin... C'est une idée... Mais pourquoi ne pas saler de la même façon le pot-au-feu pour tout le monde ?

XVII

CONFESSION

Au pavillon du garde, Philippe Hattier venait de se rasseoir devant la table sur laquelle il avait déposé la lettre du marquis des Armoises. La lumière de la lampe éclairait en plein sa loyale figure brusquement rembrunie ! Il ne souffrait point cependant ; mais, par ce pressentiment que l'on a quelquefois des malheurs possibles, il sentait qu'il allait souffrir.

Lui-même l'avait dit : il hésitait à toucher les papiers apportés par maître Antoine Renaudot. Ce quelque chose d'inconnu qui était là l'effrayait vaguement. A la fin, il se décida et rompit le cachet du pli volumineux. Puis, comme si le secret que contenait celui-ci intéressait sa sœur, il regarda Denise.

La jeune fille, debout de l'autre côté de la table, attendait plus blanche que le papier qu'il tenait du bout de ses doigts tremblants.

Le lieutenant parcourut rapidement les premières lignes de la missive.

Ensuite il poussa un grand cri et chancela sur sa chaise.

Denise fit un mouvement pour s'élaner vers lui.

Mais un geste impérieux la cloua à sa place. Philippe s'était frotté les yeux d'un énergique revers de main et s'était replongé, tête baissée, dans la lecture.

Philippe était arrivé, d'un bond, au cœur des révélations du marquis. Il en reprenait chaque phrase, l'une après l'autre ; il en pesait chaque mot un par un, et la stupéfaction, le dou-

te, la colère se traduisaient par le gonflement des veines de ses tempes, bleues comme par une congestion cérébrale, par le claquement de sa langue sèche contre son palais et par le mouvement de son pied droit qui fouillait le plancher du talon et de l'éperon...

Quand il eut achevé sa lecture, il se dressa avec raideur et fit un pas vers la jeune fille un pas automatique. Son bras s'allongea lentement, aussi lourd que s'il avait été de marbre. Il présenta le papier à sa sœur, et sa voix rauque — demanda :

— Est-ce vrai ?

Denise baissa le front...

— Est-ce vrai ? Est-ce vrai ? répéta le soldat — menaçant, exaspéré, terrible...

La jeune fille demeura muette...

Mutisme trop éloquent, hélas !...

De livide qu'il était, le visage de Philippe devint pourpre. Un éclair de fureur s'alluma dans ses yeux comme au fond d'une nuit sombre. Son poing crispé se leva sur la coupable, et sa bouche rugit :

— Malheureuse !...

Denise tomba à genoux, frémissante, écrasée...

Mais, le lieutenant ne frappa point. Son bras s'affaissa, inerte, le long de son corps. Ses jambes semblèrent près de se dérober sous lui. Il recula et regagna son siège en vacillant comme un homme ivre...

— Sacrodioux, murmura-t-il en s'affalant dessus, je crois que j'aurais mieux aimé douze balles françaises en pleine poitrine.

(A suivre.)

LE  
**DRAME DES CHARTRONS**

PAR JULES DE GASTINE  
DEUXIÈME PARTIE

**Le procès**

Tu n'avais jamais résisté à mes volontés ; tu allais même, je dois le reconnaître, au devant de mes moindres desirs, tu recherchais tout ce qui pouvait me faire plaisir.

— Aujourd'hui encore, mon père, dit la jeune fille.

Du geste le magistrat l'arrêta.

— Laisse-moi parler.

Puis, s'apercevant seulement qu'elle était debout, il lui dit :

— Assieds-toi ?  
Ariane obéit, interdite, tétifiée par l'accent, par l'air sévère de son père. Elle sentait que l'heure difficile était venue. Elle écouta sans oser protester de nouveau.

M. de Millanges reprit :

— Depuis la mort de ta pauvre mère, de la

chère femme que j'adorais et dont tu es pour moi la représentation vivante, la divine et radieuse image, pas un nuage ne s'était élevé entre nous. Il paraît que tout cela a changé.

— Mon père, bégaya de nouveau l'enfant.  
L'ancien magistrat poursuivit sans paraître la voir ni l'entendre.

— Tout paraît changé. L'heure des douleurs et des chagrins a sonné pour moi, et pour toi l'ère des résistances et des révoltes a commencé.

— Mon père ! fit la jeune fille d'une voix faible comme un souffle.

M. de Millanges ne s'arrêta pas.

Quittant le dossier de sa chaise sur lequel il s'appuyait, il se croisa les bras, regarda Ariane bien en face et lui demanda, du ton d'un juge qui exige des comptes d'un criminel :

— Qu'as-tu voulu dire tout à l'heure ?

Ariane tressaillit brusquement.

— Mon père... balbutia-t-elle.

— Réponds-moi franchement, sans ambages. Le moment est décisif. Il ne doit pas y avoir de secret entre nous. Ou'as-tu voulu dire ?

Quand, devant M. Henri Soulac, avec des yeux, des gestes presque égarés, tu as parlé d'un prétendu ennemi, rival de M. de Cordouan, qui aurait fait assassiner pour le perdre la malheureuse du quartier des Chartons. Sur quoi te bases-tu pour parler ainsi et à qui pensais-tu. Quel nom avais-tu sur les lèvres ?... En prononçant ces mots, M. de Millanges dardait sur sa fille un regard perçant, inquiet, le regard avec lequel il avait troublé, éffaré, quand il était sur son siège de juge, tant de criminels.

On eût dit qu'il voulait la fasciner, pénétrer dans sa pensée, dans son âme.

Ariane eut une secousse brusque, comme si elle venait d'être touchée subitement par une pile électrique.

Elle se leva.

Ses yeux s'enflammèrent.

Puis, avec une résolution dont son père ne la jugeait pas capable, ses yeux soutenant sans faiblir les lueurs des siens, elle répondit intrépidement, très calme :

— Je vais vous le dire, mon père.

Le magistrat frémit à son tour.

Après la déclaration de Mlle de Millanges, un profond silence se fit dans la pièce.

Le père, ému, attendait.

Ariane, exaltée, tragique, allait et venait, semblant chercher ses phrases, ses mots.

Elle s'arrêta enfin, se planta devant le magistrat.

— Vous m'avez demandé, mon père, fit-elle, à qui je pensais quand je parlais de l'infâme qui avait perdu M. de Cordouan, quel nom j'avais sur les lèvres...

— Oui, c'est cela que je t'ai demandé, ma fille...

— Ce nom, dit Ariane, c'est celui de l'homme qui était avec nous, celui d'Henri Soulac.

M. de Millanges fit un bond éffaré.

— Henri Soulac ! Tu es folle, Ariane, tu es folle.

— Non, mon père, je ne suis pas folle, non. N'avez-vous pas observé, comme moi, son trouble, sa pâleur ?

— Je te répète que tu es folle, et je ne te

laisserai pas plus longtemps accuser un honnête homme, l'homme que je t'ai choisi pour mari.

— Pour mari, lui ? fit Ariane avec un cri. Jamais ! J'aimerais mieux mourir cent fois !

Et la jeune fille eut une telle expression d'horreur et de dégoût que son père en fut effrayé.

Il prit la main de l'enfant :

— Voyons, Ariane, calme-toi, ne t'exalte pas ainsi. Raisonsons.

— Je suis calme, mon père, fit la jeune fille toute frémissante, toute enfiévrée... je suis très calme.

— Voyons, reprit M. de Millanges, d'un ton doux, tu as des motifs pour accuser d'une telle infamie un homme auquel on n'a, jusqu'ici, rien eu à reprocher, un homme que tout Bordeaux défendrait contre toi. Sur quoi t'appuies-tu ?

— Sur tout, et sur rien. C'est mon cœur qui me le dit.

— Ton cœur qui aime l'autre et qui voudrait perdre à son profit celui qu'il déteste. Ce n'est pas ainsi qu'on juge d'habitude. Ce n'est pas la passion qu'on doit écouter pour des choses si graves. As-tu des preuves de ce que tu avances.

— Ah ! si j'en avais !

Et la jeune fille ajouta aussitôt :

— Mais j'en aurai !

M. de Millanges secoua la tête.

— Non, ma fille, tu n'en auras pas, car cela n'est pas ; je m'en porte garant.

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> COSTES, Notaire à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 85

**VENTE VOLONTAIRE**

Aux enchères publiques  
POUR CAUSE DE DÉPART  
En 2 lots

DE DEUX ENTIERS CORPS DE DOMAINE, APPARTENANT A M. MARIE-FRANÇOIS AUSSET, PROPRIÉTAIRE, DEMEURANT A CASTELFRANC, SITUÉS L'UN AU LIEU DIT : LES CAMPAGNES, COMMUNES DE CASTELFRANC ET DE LABASTIDE-DU-VERT ET L'AUTRE AU LIEU DIT : FOULQUET, COMMUNE DE CASTELFRANC.

Le SAMEDI 25 FÉVRIER 1899, à 2 h. du soir, en l'étude de M<sup>e</sup> COSTES, notaire à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 85, il sera procédé, par le ministère dudit M<sup>e</sup> COSTES, à la requête de Monsieur Marie-François AUSSET, propriétaire, demeurant à Castelfranc (Lot),

**A LA VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE :

1<sup>o</sup> Un entier corps de domaine, situé au lieu dit « Les Campagnes », communes de Castelfranc et de Labastide-du-Vert, d'une contenance de cinq hectares quatre-vingt-dix-sept ares environ ;

2<sup>o</sup> Un autre entier corps de domaine, situé au lieu dit « Foulquet », commune de Castelfranc, d'une contenance de vingt-neuf hectares, soixante-douze ares, quarante centiares environ.

**LOTISSEMENT**

ET MISE A PRIX

**PREMIER LOT**

Le premier lot comprendra le domaine situé au lieu dit « Les Campagnes »,

Mise à prix : **15.000** fr.

**DEUXIÈME LOT**

Le deuxième lot comprendra le domaine situé au lieu dit « Foulquet ».

Mise à prix : **10.000** fr.

Le Cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> COSTES, est déposé en son étude, où on peut en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Les enchères seront de 100 fr. chacune. Les frais sont en sus des charges. Les immeubles peuvent être visités tous les jours.

**BIBLIOGRAPHIE**

Nous sommes particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à un nouveau journal, l'*Ami des Bêtes* ; cette charmante petite feuille illustrée, qui va devenir le lien commun entre tous les amis des bêtes, se propose, comme son titre l'indique, de propager l'amour des animaux, en nous les faisant mieux connaître, de rendre l'humanité meilleure et plus juste à leur égard, de flétrir et de dénoncer tant de cruautés exercées contre nos « bons frères inférieurs », de réclamer en leur faveur l'application sévère de la loi Grammont et de demander pour eux des lois protectrices plus sérieuses et plus étendues encore. Ajoutons que c'est à une femme, Mlle Adrienne Neyrat, que revient l'honneur de cette charmante et généreuse entreprise ; nous lui souhaitons de tout cœur le succès qu'elle mérite.

D'ailleurs, la liste des collaborateurs illustres qui lui ont promis leur concours et parmi lesquels nous citerons MM. Victor Cherbuliez, Anatole France, Larroumet, Henri Lavedan, Jules Lemaitre, Pierre Loti, Mézières, Maurice Barrès, Rosa Bonheur, Clémenceau, Benjamin Constant, Carolus Duran, Camille Flammarion, Henri Fournier, Clovis Hugues, Jaurès, Octave Mirbeau, Marcel Prévost, Rochefort, Francisque Sarcey, Aurélien Scholl, Armand Silvestre, Séverine, Emile Zola, Steinlen, etc., etc., est pour l'*Ami des Bêtes* ; le plus sûr garant de longévité.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>o</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1342, du 11 février 1899.

La double vision binoculaire, par A. Dissard. — Montre minuscule, par C. E. G. — Le vide parfait par l'hydrogène liquide, par E. H. — L'unification des filetages. — Café et chicorée, par L. Mathieu. — La plate-forme mobile de Saint-Ouen, par A. da Cunha. — Sur la neige, par J. Corcele. — Les idées nouvelles sur la fermentation alcoolique, par Henri Coupin. — La grande lunette de 1900, par L. Barré. — Le banquet des professeurs du Muséum. — La culture du sulla, par Jacques Boyer. — La production artificielle des perles chez les Halotis, par L. Boutan. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 6 février 1899, par Ch. de Villedeuil. — Le premier jour de l'an en Chine, affiches chinoises, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1367<sup>e</sup> livraison (11 février 1899).

Le trésor de Madeleine, par Pierre Maël. — Les bancs de Terre-Neuve et le French Shore. — Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre. — Les secrets de la prestidigitiation : Nœud instantané, par St.-J. de l'Escap.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachetta et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 12 février 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — M. Reader : Le carnaval en Russie. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de Savant (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : L'enfant (suite).

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — 110, rue de l'université. — Dir. : Marcel Fournier. — Abonn., 25 fr. ; U. P., 30 fr. ; le n°, 3 fr. — A. Colin et Cie, Paris. — Sommaire du numéro du 10 février (n° 56).

- I. — Articles :
1. La Constitution et la Constituante : Lettre à M. Marcel Fournier, par M. De Marcère, sénateur.
  2. Le Commerce des Céréales en Amérique et en Europe, par M. Maurice Block, membre de l'Institut.
  3. De la Nécessité de restreindre les Pouvoirs des Conseils généraux dans nos Anciennes Colonies, en matière de taxes locales, par M. L. Boudenoot, Député du Pas-de-Calais.
  4. L'Exploitation des Chemins de fer de l'Etat Français, par M. R. Jourdain.
  5. L'impôt Général sur le Revenu (1<sup>er</sup> article), par M. Georges Manchez.
  6. Les Finances Françaises et le Budget (2<sup>e</sup> article), par \*\*\*.
  7. La Renaissance Coloniale de la France, par M. L. d'Anfreville.
- II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents :
- 1<sup>o</sup> La Candidature officielle sous la Restauration : Une élection en 1820, par M. Ch. Roussel.
  - 2<sup>o</sup> L'Apostille et l'Assemblée de 1848, par M. Raoul Bompard, Député.
  - 3<sup>o</sup> Le Comité maritime international (session de 1898), par M. R. Verneaux.
- III. — Revues des principales Questions Politiques et Sociales :
- 1<sup>o</sup> Revue du Mouvement Socialiste, par M. J. Bourdeau.
  - 2<sup>o</sup> Revue des Questions de Transports, par M. C. Colson.
- IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Etranger :
- 1<sup>o</sup> Pays-Bas, par M. Macalester Loup.
  - 2<sup>o</sup> Japon, par \*\*\*.
- V. — La Vie Politique et Parlementaire en France :

- 1<sup>o</sup> La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.
  - 2<sup>o</sup> Chronique Politique Intérieure, par M. Félix Roussel.
  - 3<sup>o</sup> La Vie Parlementaire, par \*\*\*.
- VI. — Chronologie Politique Etrangère et Française.
- VII. — Bibliographie.

**J. VALDIGUIÉ**

PHOTOGRAPHE A CAHORS  
Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis, avant livraison. — **Derniers progrès du jour.** Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu' 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**CHÊNES TRUFFIERS**

À vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine. S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

**CABINET DENTAIRE** OUVERT TOUS LES JOURS  
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

**P. BOURGET**  
Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les traire, procédé breveté s. g. d. g.  
**Prothèse et Réparations**  
nts et Dentiers livrés en 48 heures.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

**LIEBIG** Véritable  
**LIEBIG** Extrait  
**LIEBIG** de Viande  
**LIEBIG**  
**LIEBIG** INDISPENSABLE dans toute  
bonne cuisine, pour préparer  
et améliorer potages, sauces,  
légumes, ragoûts, etc.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie  
**MANDELLI**, Cahors  
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE  
Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**  
En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.